



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Musees

Question écrite n° 919

Texte de la question

M Bernard Lefranc s'etonne aupres de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports que les musees places sous la responsabilite de son departement (Palais de la decouverte, Museum d'histoire naturelle) n'offrent pas la gratuite de l'entree aux groupes scolaires ; cette disposition est d'autant plus surprenante que les musees places sous la tutelle du ministere de la culture et de la ville de Paris leur reservent la plus entiere gratuite. Il lui demande donc s'il a l'intention de remedier a cette incoherence et de favoriser ainsi l'acces des enfants a la culture.

Texte de la réponse

Reponse. - Le palais de la Decouverte, comme le Museum national d'histoire naturelle, sont largement dependants de leurs ressources propres pour leur fonctionnement : ainsi, le palais de la Decouverte autofinance a 25 p 100 ses couts de fonctionnement et le Museum couvre environ 45 p 100 de ses charges de fonctionnement (hors personnel) par ses recettes. Ces etablissements, malgre les contingences materielles, consentent cependant des tarifs extremement preferentiels aux groupes scolaires (environ 50 p 100 de reduction) et realisent des efforts consequents pour garantir un accueil de qualite aux groupes scolaires : visites preparees avec les enseignants, documents pedagogiques specifiques, accompagnement des visites, realisations d'ateliers, etc. Le ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports est, bien entendu, tres attache a favoriser l'acces des jeunes a la culture scientifique et technique, mais il doit en parallele garantir la qualite de l'accueil des scolaires dans les musees sous sa tutelle tout en preservant l'equilibre financier des etablissements concernes.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 919

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2226